

Resiliation abonnement téléphone portable après décès

Par asavary, le 23/10/2010 à 14:21

Bonjour,

Mon père est décédé le 01/10/10. Nous souhaitions résilier son abonnement téléphone portable tout en conservant sur une durée limitée la possibilité d'être appelé pour en informer ses amis / contacts qui n'auraient pas été au courant. Le SAV d'Orange nous a informé que la ligne était encore active pour être appelé 2 mois après la résiliation. Nous venons de nous apercevoir que ce n'était pas le cas, la ligne est maintenant coupée. Y-a t-il une legislation qui peut nous aider la dessus ?

Merci par avance,

Antoine SAVARY

Par mimi493, le 23/10/2010 à 14:50

non. Vous avez envoyé l'acte de décès de votre père, donc l'abonnement est fini.

Par asavary, le 25/10/2010 à 20:50

Merci